



47156

NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr. : GENERALE

E/ECA/PSD.8/9
19 mars 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Huitième session de la Conférence commune
des planificateurs, statisticiens et
démographes africains

Addis-Abeba (Ethiopie)
21-26 mars 1994

**L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90 ET AU-DELA - PERSPECTIVES REVISEES
DE DEVELOPPEMENT DE LA CEA POUR LA PERIODE 1993-2008 :**

LE CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE

I. Historique

1. En matière de perspectives de développement à long terme, la CEA a élaboré à ce jour deux études. La première étude prospective à long terme "La CEA et le développement de l'Afrique - 1983-2008 : Etudes prospectives préliminaires" a été élaborée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la CEA et pour donner un aperçu sur le processus de développement de l'Afrique à l'horizon du cinquantième anniversaire de la CEA en l'an 2008. La Conférence des ministres de la CEA, reconnaissant l'importance des perspectives de développement, a demandé à la CEA, dans sa résolution 470(XVIII) de fournir une assistance technique aux gouvernements en vue de l'élaboration d'études prospectives des économies nationales et d'actualiser l'étude prospective régionale tous les cinq ans afin qu'elle puisse servir d'instrument pour évaluer l'état d'avancement et accélérer la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos dans la région africaine. Avec ce mandat, l'étude a été révisée en 1988 pour s'intituler "Au-delà du redressement : Perspectives de développement révisées selon la CEA, 1988-2008" et a été présentée à la quatorzième réunion de la Conférence des ministres de la CEA. Par conséquent, l'étude doit à nouveau être actualisée et révisée cette année.

2. Actuellement, la CEA procède à la révision des études pour la période 1993-2008. Dans le présent rapport, un compte rendu succinct est présenté sur le cadre conceptuel et méthodologique de l'étude dans le but de recueillir les vues et les observations de la Conférence commune.

II. Nature des études prospectives régionales

3. D'une manière générale, avec ce type d'études prospectives qui fondamentalement ont un caractère régional plutôt que national, il existe un certain nombre de questions conceptuelles qui doivent être examinées.

4. En premier lieu, l'étude prospective devrait être fondée sur la philosophie et les principes des stratégies de développement arrêtées au niveau régional afin de souligner autant que possible, en termes quantitatifs, certains des problèmes qui ont débouché sur l'adoption de stratégies régionales ainsi que les perspectives qui se présentent à la région africaine pour une mise en oeuvre véritable et réussie.

5. En deuxième lieu, les études prospectives sont futuristes de nature. Elles brossent le tableau d'une nation et des efforts qu'elle déploie en vue de la réalisation de certains objectifs de développement tels que l'obtention d'un niveau de vie plus élevé. De même, une étude prospective régionale doit obligatoirement refléter les aspirations nationales qui sont reflétées dans les stratégies de développement arrêtées au niveau régional et qui définissent les efforts collectifs nécessaires pour l'avènement d'un avenir souhaité.

6. En troisième lieu, pour élaborer une étude prospective de développement d'envergure régionale, il importe tout d'abord d'avoir un cadre conceptuel qui donne une idée du caractère plausible d'une situation future, déterminé en fonction de certains critères. Si par exemple, il est question d'améliorer la situation sociale, il est nécessaire d'évaluer les résultats escomptés en fonction de certaines normes internationales ou régionales, notamment le fait de combler le fossé social en matière d'espérance de vie à la naissance entre l'Afrique et d'autres régions en développement. Il importe ici de déterminer les aspects clefs du développement futur et le choix des objectifs économiques et sociaux sur la base desquels l'incidence de changements d'orientation spécifiques sera testée.

7. En quatrième lieu, pour évaluer la situation actuelle et tenter de l'expliquer, connaître comment le passé a évolué s'avère important pour l'examen des implications d'un avenir attrayant. Il est par conséquent nécessaire d'identifier les facteurs qui ont influencé et qui continueraient d'influencer le processus de développement. Il faudrait pour cela identifier de nombreux indicateurs relatifs aux aspects sociaux, culturels, économiques, politiques et institutionnels du développement.

8. En cinquième lieu, il devrait y avoir une ligne de démarcation très nette dans le temps qui permette de déterminer de façon réaliste le délai nécessaire à la réalisation d'une transformation structurelle par le

biais d'une interaction des ressources, de la population et de l'environnement dans un contexte de développement.

9. En sixième lieu, il convient de bien connaître les objectifs de développement et les concepts en matière de développement tels que la nécessité de réaliser un développement collectif autonome et endogène ainsi que la manière de les interpréter par rapport à la concrétisation de certains paramètres comme la satisfaction des besoins nutritionnels; il convient en outre d'analyser les implications sur la politique de la réorganisation du système actuel, en fondant tous les éléments souhaités sur un ensemble de scénarios.

10. Il convient de noter, à cet égard, que des régions différentes avec des structures économiques et des stades de développement différents ont des perceptions différentes conformes à l'organisation et au fonctionnement de leurs systèmes économiques. Par exemple, l'objectif de développement des économies de marché européennes consiste à créer les conditions propices qui permettraient de résoudre le problème du chômage auquel est confrontée la grande majorité, c'est-à-dire, le scénario d'une croissance plus forte, fondée sur des modes d'investissement et de productivité. Pour les Etats-Unis, il s'agit d'un scénario de forte croissance basé sur une augmentation de la productivité de la main-d'oeuvre entraînant une restauration progressive et simultanée de la balance du commerce extérieur et des paiements internationaux. Pour le reste du monde, les scénarios sont invariablement basés sur les conditions requises pour restaurer un environnement économique international favorable, en vue d'arriver à une situation plus équilibrée pour ce qui est des paiements internationaux.

III. Objectifs de développement

11. Il existe un large éventail d'objectifs pertinents que l'on se propose d'examiner dans l'étude, à savoir :

- a) Elever le niveau de vie de la population en doublant le revenu par habitant en une génération;
- b) Réaliser un taux de transformation de 6% par an en comblant le fossé technologique en une décennie;
- c) Comblar le fossé social entre l'Afrique et d'autres régions en développement en une décennie;
- d) Alléger la pauvreté dans le contexte d'une croissance accompagnée d'équité.

12. En examinant ces objectifs définis à l'avance, certaines questions doivent trouver une réponse, à savoir : quelles sont les approches appropriées en matière de développement, dans le cadre desquelles ces orientations peuvent être effectivement suivies et quels sont les changements de politiques stratégiques requis pour la concrétisation des perspectives sectorielles ?

13. En réponse à la première question, il est tout à fait naturel d'abord d'examiner les stratégies de développement qui ont été formulées pour baliser le développement futur de l'Afrique, et la nécessité qui en découle de résoudre la problématique du développement de l'Afrique.

14. En effet, le fait de savoir comment a évolué le passé permettra de déterminer le cours que prendra le développement futur. Tout d'abord, l'expérience a montré au cours des trois dernières décennies que le développement de la région a été entravé par un certain nombre de facteurs aussi bien externes qu'internes et que cette situation risque de perdurer à moins que la cause profonde de cette vulnérabilité invétérée ne soit systématiquement éliminée. Les déficiences structurelles inhérentes et la fragilité résultant des limitations physiques, le contexte environnemental et écologique et la présence de marchés exigus et minuscules pratiquement incapables d'imprimer l'élan nécessaire à un développement véritable constituent les facteurs de base à l'origine de cet état chronique de sous-développement. Il en est résulté que le

commerce intra-africain n'a pas bougé de son niveau actuel de 4-5% au cours des deux dernières décennies. En dépit de l'adoption de l'AFL et du renforcement des organisations sous-régionales s'occupant de coopération économique, les échanges entre pays africains sont demeurés faibles en volume et en importance. Les possibilités de croissance de la région africaine étaient ainsi limitées par la contraction du commerce intra-africain qui a empêché une expansion rapide des marchés. L'expérience a prouvé qu'à moins que les pays déploient des efforts pour accroître les possibilités en matière de commerce au sein des sous-régions, aucun progrès appréciable ne peut être réalisé dans l'avenir immédiat.

15. Deuxièmement, l'incapacité de la région à réaliser les objectifs à long terme, une décennie après leur définition, réside dans le fait que certains domaines de la planification du développement ne peuvent pas être traités de façon efficace par les pays individuellement, hors du contexte sous-régional, notamment le problème de la sécurité alimentaire, la lutte contre les problèmes écologiques et environnementaux, etc..

16. Troisièmement, la situation internationale risque d'être plus critique pour l'Afrique dans les années 90 en raison de la recrudescence des guerres commerciales, de la concurrence féroce et du protectionnisme intense prévalant sur les marchés de produits de base et de technologies par suite de l'émergence de grands blocs économiques régionaux, en particulier avec la création de l'Union monétaire de la Communauté économique européenne, de la Zone de libre échange de l'Amérique du Nord, principaux partenaires commerciaux de l'Afrique. Dans ces conditions, on s'attend à ce que la pénurie de ressources des années 80 s'aggrave considérablement étant donné l'état des flux caractérisant les marchés financiers et l'incapacité des pays développés à harmoniser leurs politiques budgétaires et monétaires. Dans l'hypothèse d'une aggravation de cette situation, l'Afrique restera sans aucun doute dans un état de marginalisation chronique dans le domaine du commerce international et à la périphérie lorsqu'il s'agira de la répartition des richesses mondiales.

17. En analysant ces facteurs à la lumière de l'évolution probable sur la scène internationale, on est immédiatement tenté d'affirmer que la nécessité de favoriser le développement économique dans la région doit découler de la nécessité de contourner, collectivement, l'impasse dans laquelle se trouve la région tout entière en matière de développement. Certes, la fragilité sur le plan des limitations physiques, fait du renforcement de la coopération et de l'intégration à terme des conditions particulières et spéciales, toutefois les variations et la diversité des ressources au niveau continental constituent une justification très valable dans la mesure où elles fournissent la base complémentaire nécessaire pour l'utilisation pleine et accélérée des ressources au niveau de la région tout entière. Ici, les gains sont de deux ordres : d'un côté, cela permettra d'accélérer davantage le développement et d'un autre côté cela permettra de réduire la dépendance structurelle de l'Afrique vis-à-vis de facteurs externes qui ralentissent la croissance. Ainsi l'intégration économique dans les perspectives à long terme de la région africaine devient un impératif.

18. Une attention toute spéciale devrait par conséquent être accordée à la recherche dynamique des voies et moyens permettant à un groupe de pays de fournir des efforts simultanés en faveur de la diversification de la base de production et des débouchés commerciaux qui optimiseraient leurs gains et leurs profits au sein de marchés bien coordonnés.

19. Etant donné que l'intégration des économies africaines est au coeur des domaines sur lesquels la Commission a mis l'accent au cours des années 90, l'étude actualisée devrait éventuellement traiter de la nécessité de contribuer au renforcement de la planification stratégique à long terme, en particulier dans les domaines stratégiques qui ne peuvent être effectivement traités et résolus qu'aux niveaux sous-régional et régional. En tant que telle, l'étude contribuera en partie au processus en cours visant à explorer et examiner les modalités éventuelles en vue de l'établissement du Marché commun africain.

20. Il faut reconnaître à ce stade que si la plupart des travaux sur les perspectives de développement ont généralement mis l'accent sur le renforcement de la planification du développement au niveau national, très peu d'efforts ont été déployés pour développer davantage la planification à long terme aux niveaux sous-régional et régional. C'est un fait indéniable que le processus de planification du développement économique

d'un point de vue sous-régional et régional engendrera des facteurs complémentaires utiles pour une approche harmonisée entre pays africains en matière de formulation de politiques économiques en vue du renforcement de la coopération, en particulier compte tenu du fait que les structures économiques des groupes de pays sont en général similaires et que leurs crises économiques sont comparables tant en nature qu'en ampleur.

IV. Perspectives sectorielles

21. Dans le développement global de l'Afrique, la réalisation de l'objectif à long terme de l'autosuffisance collective est nécessairement étroitement liée à l'évolution probable dans les différents secteurs de l'économie africaine. Compte tenu de ce fait, les perspectives sectorielles seront fondées sur les changements stratégiques d'orientation ci-après :

1. S'il est vrai que la stratégie à moyen terme est axée sur le développement de l'agriculture en tant que secteur prioritaire, l'accent à long terme devrait néanmoins être logiquement placé sur une croissance équilibrée fondée sur une approche symétrique agro-industrielle en matière de développement en vue de réaliser l'objectif de croissance fixé de 5% de l'agriculture. Pour cela, il faudra mettre l'accent clairement sur la réalisation d'un développement rural intégré s'appuyant sur la participation populaire, le développement des collectivités et du secteur non structuré.
2. Mettre l'accent sur des capacités de production industrielle durables avec une utilisation maximale des économies d'échelle offertes par les grands marchés; promouvoir des complémentarités, en particulier dans la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement pour atteindre, en matière de production industrielle, l'objectif cible de 2% au moins de la production mondiale. Il faudra pour cela créer une base industrielle saine capable de répondre aux exigences fondamentales d'un développement endogène afin d'envisager une croissance de 9%.
3. Développer la base technologique régionale, en consacrant en particulier au moins 2 à 3% du PIB au développement de la recherche - développement en vue de la réalisation des objectifs sectoriels définis pour les nouvelles perspectives africaines et à la modernisation du secteur rural et du sous-secteur alimentaire. Ce qui importe à ce niveau, c'est le renversement de la tendance à la baisse de la productivité, qui a affaibli en général la capacité des économies africaines à se développer et à croître au cours des trois dernières décennies grâce à l'utilisation optimale de la technologie, qui est essentielle pour augmenter la productivité, développer l'éducation et promouvoir les facteurs de production locaux.
4. Déployer des efforts concertés pour protéger l'environnement en intensifiant la recherche intégrée pour faire en sorte collectivement que les effets des catastrophes naturelles puissent être maîtrisés et pour procéder à des changements majeurs dans l'écosystème.
5. Intégrer l'Afrique dans un réseau de transports et de communications afin de permettre aux pays de la région d'utiliser conjointement leurs ressources potentielles et de libéraliser, dans une plus grande mesure, le commerce au sein de la région africaine.
6. Renforcer le mécanisme institutionnel pour consolider le processus d'intégration grâce à la mise en place de structures sous-régionales et régionales viables.
7. Comblent le fossé existant entre les ressources humaines disponibles et le taux de leur utilisation rationnelle, dans le cadre d'une approche de mise en valeur des ressources, fondée sur l'agro-industrie afin de générer suffisamment de possibilités d'emploi, en particulier dans le secteur rural, compte dûment tenu du rôle essentiel et crucial que joue le capital humain dans l'accélération du processus de transformation socio-économique.

8. Réduire les inégalités en matière de revenus et dans le domaine social existant entre l'Afrique et d'autres régions en développement par l'adoption de mesures visant à assurer une meilleure répartition des revenus grâce à une réduction des déséquilibres entre individus et entre régions, un meilleur accès aux services sociaux de santé et d'hygiène, de nutrition, d'eau, d'éducation et de logement et grâce à une augmentation des possibilités d'emploi et à des rémunérations appropriées en particulier dans le secteur rural.
9. Restructurer le secteur externe africain pour satisfaire les besoins de développement dans le but de promouvoir le commerce intra-africain en tant qu'outil nécessaire à la facilitation et à la promotion de l'autosuffisance collective.
10. Rationaliser l'assistance internationale afin qu'elle serve d'appui à l'Afrique dans ses efforts visant à intégrer les marchés, par l'adhésion aux priorités nationales de développement, dans le cadre des directives contenues dans les stratégies régionales de développement et compte tenu de la nécessité de reconnaître qu'aucun développement véritable ne peut être réalisé en Afrique sans une intégration adéquate de la région dans des structures de coopération économique solides.

V. Le cadre méthodologique

22. Les études élaborées à ce jour avaient pour objectif d'évaluer le degré d'applicabilité des stratégies régionales de développement et de fournir des scénarios et un aperçu du processus de développement afin que la région puisse effectivement atteindre les objectifs de développement des stratégies. En particulier, l'étude "la CEA et le développement de l'Afrique - 1983-2008, Etude prospective préliminaire" a été élaborée suite à la nécessité d'explorer les retombées éventuelles que pourrait avoir la réalisation de l'objectif fondamental de l'autosuffisance, préconisé dans le PAL, en vue d'aider les pays à accélérer la mise en oeuvre de ce dernier. A cet effet, des analyses détaillées ont été effectuées pour examiner le niveau d'autosuffisance pour ce qui est de certains produits qui revêtent une importance particulière pour le développement futur de l'Afrique, à savoir : céréales, tubercules, légumineuses, viandes, engrais, fer et acier, ciment, produits pharmaceutiques, biens de consommation, tracteurs, automobiles, traction animale, etc..

23. Il est vrai que la première étude prospective à long terme de 1983 a traité essentiellement de la manière dont la région africaine pourrait réaliser l'autosuffisance et l'autonomie, toutefois, l'étude prospective à long terme de 1988 "Au-delà du redressement, perspectives de développement révisées de la CEA selon la CEA, 1988-2008" a traité de la question de l'autosuffisance dans un contexte plus large, en analysant la possibilité pour la région dans son ensemble d'atteindre ses objectifs de développement dans un cadre sous-régional.

24. Les révisions envisagées seront effectuées selon une technique similaire mais plus détaillée. Elles porteront notamment sur des questions visant à promouvoir la coopération sous-régionale dans les domaines de la production, du commerce, de la monnaie et des finances, par l'adoption de méthodes d'analyse des difficultés et des possibilités ainsi que l'élaboration de modèles sur les emplacements industriels dans la sous-région pour déterminer les avantages comparatifs et les complémentarités, le but étant de promouvoir le commerce intra-africain en tant qu'outil indispensable pour assurer une transformation socio-économique accélérée dans le continent.

25. L'étude comportera deux parties. La première partie sera consacrée à l'analyse des types d'échanges commerciaux entre pays africains en vue d'évaluer les possibilités d'expansion du commerce intra-africain et de diversification de ses marchés ainsi que les niveaux des capacités de production requis à cet effet. L'analyse des types d'échanges commerciaux sera effectuée par rapport à deux questions. Elle permettra en premier lieu d'avoir une idée du commerce horizontal entre pays africains et un aperçu du commerce vertical avec le reste du monde; d'examiner l'incidence des politiques sur la manière dont les pays devraient

utiliser leurs propres ressources pour leur propre développement collectif plutôt que pour des marchés étrangers et rationaliser leurs modes de consommation. Elle permettra en second lieu d'examiner de façon empirique l'impact des influences économiques exercées par le reste du monde et l'implication des politiques pour l'adoption de mesures d'ajustement correctrices. Par conséquent, l'établissement de liens entre les modèles structurels macro-économiques de 52 pays africains par le biais du commerce et des flux de capitaux fournit un cadre utile pour analyser les perspectives d'intégration dans le contexte global de développement de la région africaine. A cet égard, dans le scénario normatif, des changements radicaux seront prévus dans le mode de production, de composition et d'orientation du commerce, qui porteraient le niveau du commerce intra-africain des 4-5% actuels à 30% du volume total du commerce dans la région. Dans ce contexte, le cadre de politique générale sera envisagé selon deux scénarios, pour examiner les effets de la création et du détournement de trafic au sein et hors de la région, par suite de certaines hypothèses liées aux facteurs suivants :

1. Modifications des structures tarifaires et non tarifaires et des politiques d'échanges préférentiels;
2. Alignement des politiques de taux de change au sein de la région;
3. Accroissement des transferts nets en provenance du reste du monde;
4. Mobilité accrue des facteurs, en particulier libre circulation de la main-d'oeuvre et des capitaux;
5. Amélioration des arrangements sous-régionaux de coopération tels que accords de paiement et chambres de compensation, etc.;
6. Consolidation physique de la région grâce au développement de l'infrastructure des transports.

26. Etant donné que l'absence de complémentarité représente un obstacle sérieux à l'expansion du commerce entre pays, il importe ici d'élaborer deux catégories de modèles dans la sous-région pour explorer des domaines futurs de coopération mutuellement bénéfiques en particulier pour des pays ayant des structures économiques similaires en vue :

1. d'évaluer les gains découlant d'une coopération accrue entre pays présentant de grandes complémentarités;
2. de promouvoir les niveaux de complémentarité par la diversification pour les pays ayant des modes de production et commerciaux analogues, afin de promouvoir les échanges entre eux.

27. La structure des modèles couvre les courbes de l'offre intérieure (fonctions de production sectorielle détaillées), les courbes de la demande intérieure (consommation, dépenses publiques et investissements), les courbes de la demande en matière d'exportations, fonctions de la demande d'importations, les courbes liées à la balance des paiements et aux prix ainsi que les modules commerciaux. Les implications pour la croissance seront simulées selon deux scénarios : un scénario de base fondé sur le maintien des tendances actuelles et un scénario normatif basé sur l'hypothèse selon laquelle un volume cible élevé de commerce intra-africain serait atteint et l'incidence de ce volume sur la production sectorielle et le niveau de l'emploi.

28. La deuxième partie portera spécifiquement sur l'établissement de liens entre les modèles sous-régionaux dans le but de généraliser le tableau régional pour examiner les incidences de l'expansion du commerce au sein de la région, sur la base des principes fondamentaux en matière de développement de la région africaine, tels que stipulés dans les stratégies adoptées.

29. La nature de la fonction - objectif dicte généralement le type de cadre méthodologique et la structure du modèle prospectif. En effet, si l'objectif consiste à examiner le degré d'autosuffisance collective que la région pourrait atteindre compte tenu du contenu et de la qualité de ses ressources naturelles et des problèmes liés au comportement et autres difficultés institutionnelles et économiques, l'approche appropriée serait de toute évidence axée sur l'analyse de l'état de l'offre - demande de certaines variables importantes pour le cours futur du processus de développement en Afrique, ceci dans le but d'évaluer le degré d'autosuffisance et les ratios de dépendance dans des domaines clés tels que l'alimentation, l'énergie etc.. Pour tous les cas de figure, les paramètres utilisés dans les modèles formulés dans la première partie seront appliqués aux projections. Ce type d'analyse sera basé sur des approches aussi bien qualitatives que quantitatives, aux niveaux macro et micro-économiques utilisant une combinaison de techniques économétriques et autres facteurs socio-économiques et techniques et de comportement simples utilisés pour l'élaboration de scénarios. En bref, dans cette partie, on tente d'analyser les perspectives à long terme dans le cadre global de l'intégration économique jusqu'à l'an 2008 ainsi que les observations sur le processus de développement et les politiques requises pour permettre à l'Afrique de réaliser les perspectives du scénario normatif.

VI. Conclusion

30. Les paragraphes qui précèdent brossent un tableau du cadre conceptuel, structurel et méthodologique de l'étude prospective que la CEA compte réviser pour la période 1993-2008. La Conférence commune est invitée à examiner la pertinence de ces questions par rapport au développement futur de l'Afrique et en particulier à formuler des commentaires et des observations concernant le modèle prospectif, sa structure et son contenu, afin de permettre au secrétariat de la CEA de mener à bien la révision de cette étude avant de la présenter à la vingt et unième réunion de la Conférence des ministres de la CEA en 1995.